

Comme le député l'a expliqué le ministre de l'Industrie et du Commerce avait promis de tenir la Chambre au courant des faits nouveaux ayant trait à l'imposition d'une surtaxe sur certains textiles importés. Ces renseignements ont en effet été fournis à la Chambre hier. C'est la déclaration faite par le ministre à l'extérieur avant le dépôt du communiqué à la Chambre qui crée un problème.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce semble avoir tenu sa promesse en déposant sa déclaration à l'ouverture de la séance d'hier. Il s'agit de savoir si la déclaration préalable d'un ministre constitue un abus de privilège.

A l'occasion, j'ai prié les députés de se reporter au commentaire 113 de Beauchesne et aussi aux opinions exprimées par sir Erskine May à la page 45 de la 17^e édition de son ouvrage sur les usages parlementaires. Sans entrer dans le détail de ces commentaires, je rappellerais aux honorables représentants qu'«immunité parlementaire» s'entend de la somme des droits fondamentaux de la Chambre et de ses membres considérés individuellement en sus des droits reconnus aux autres citoyens par le droit commun. Sur cette base, on ne saurait à la légère invoquer l'immunité parlementaire ou affirmer qu'elle a été enfreinte. En vérité, le commentaire 113 de Beauchesne dit expressément que la question de privilège devrait rarement être invoquée au Parlement.

Dans le même commentaire, Beauchesne indique qu'il faudrait la soulever par voie de motion donnant à la Chambre le pouvoir d'imposer une réparation ou d'appliquer un remède. Il est difficile de voir quelle réparation ou quel remède pourraient résulter du renvoi de la question au comité permanent des privilèges et élections ou à tout autre comité de la Chambre.

Il me semble que la seule mesure à prendre serait de condamner l'action du ministre et on ne peut le faire, selon moi, qu'au moyen d'une motion de fond. Encore une fois, on peut invoquer de nombreux précédents à l'appui de cette suggestion. Même si le député a sujet de se plaindre ou s'il veut mettre en doute le bien fondé de l'annonce faite plus tôt par le ministre, ma conclusion est qu'il ne s'agit pas d'une affaire de privilège sur laquelle un comité devrait être chargé d'enquêter.

J'ajouterai que le genre de situation ou de circonstances auquel le député a fait allusion pourrait fort bien faire l'objet d'un débat en vertu de la motion déposée au nom du chef de l'opposition et dont la Chambre sera saisie dans le cours de la journée.

[M. l'Orateur.]

AFFAIRES COURANTES

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CONSTITUTION

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville) présente le premier rapport du comité mixte spécial de la constitution.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

[Français]

M. H.-Pit Lessard (LaSalle) présente les 5^e et 6^e rapports du comité permanent des transports et des communications, en français et en anglais.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure au Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE RAPPORT DU COMITÉ SUR LES RAJUSTEMENTS DES TRAITEMENTS ET LES RÈGLEMENTS

[Traduction]

M. l'Orateur: J'ai l'honneur de déposer à la Chambre le rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement sur les rajustements de traitement de certains employés de la bibliothèque du Parlement, ainsi que les règlements régissant l'exploitation de cette bibliothèque.

LES PÊCHES

DÉPÔT DU 5^e RAPPORT DU GREFFIER DES PÉTITIONS

[Français]

M. l'Orateur: J'ai aussi l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier a déposé sur le Bureau le 5^e rapport du greffier des pétitions.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DES INSTRUMENTS DE RATIFICATION DU TRAITÉ DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre quelques instants du temps de la Chambre pour saluer un événement historique qui marque la réalisation la plus importante jusqu'ici en matière de contrôle des armements. Je veux parler de la cérémonie tenue ce matin à Washington ainsi que de la cérémonie analogue qui a eu lieu aujourd'hui à Moscou, cérémonies au cours desquelles ont été déposés les instruments de ratification du Traité de non-prolifération nucléaire par les